

Zeitschrift: Cahiers du Musée gruérien
Herausgeber: Société des Amis du Musée gruérien
Band: 10 (2015)

Artikel: Aubergistes, pintiers, marchands fromagers et notaires : les tenanciers du baillage de Gruyère au début du XVIIe siècle
Autor: Broillet, Leonardo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1048055>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Leonardo Broillet a étudié l'histoire médiévale à Milan avant d'obtenir un doctorat à l'Université de Zurich. Il s'intéresse notamment à l'histoire des élites rurales. Archiviste cantonal adjoint à l'Etat de Fribourg depuis 2010, il enseigne en parallèle l'archivistique dans un programme de formation continue des Universités de Berne et de Lausanne.

Aubergistes, pintiers, marchands fromagers et notaires

Les tenanciers du baillage de Gruyère au début du XVII^e siècle

Lieux de référence importants pour la population et les voyageurs, les auberges et les pintes gruériennes étaient sous l'étroite tutelle des autorités de la capitale. Leurs hôtes, quant à eux, étaient des personnages bien connus. Qu'ils furent hostes itinérants ou notables villageois, ces derniers jouaient souvent un rôle important dans le panorama économique local et leur lien avec le commerce du fromage, alors en pleine expansion, se confirme très souvent.

Par le terme auberge ou taverne, on désignait, au XVII^e siècle, des établissements qui offraient nourriture et boissons ainsi que logement aux gens de passage et à leurs montures¹. En effet, de nombreux marchands, soldats ou pèlerins traversaient nos régions et séjournaient dans ces auberges qui faisaient également office d'hôtel. Pour les tenanciers, il était déjà indispensable d'obtenir une concession d'auberge de la part des autorités et il s'agissait d'un marché très contrôlé. Ces lieux de rencontres et de sociabilité jouaient également un rôle public important, car il n'était pas rare que les autorités villageoises les utilisent pour y débattre de leurs affaires et qu'elles soient le siège des cours de justice locales². Preuve en est le fait que Leurs Excellences de Fribourg offraient régulièrement aux aubergistes des vitraux munis des armes fribourgeoises, décorations symbolisant la présence de l'autorité centrale en ces lieux multifonctionnels³. Bien entendu, il s'agissait aussi de lieux d'échanges commerciaux et, parfois, un petit magasin était attelé à l'auberge. En plus de ces importantes auberges que l'on pourrait qualifier d'officielles, on trouvait un peu partout de petites pintes ou cabarets, tenus comme activité auxiliaire par des artisans, des meuniers, voire même des notaires. Précisons néanmoins que le vocabulaire n'est pas toujours très cohérent et que la dis-

¹ MUELLER, Felix; DUBLER, Anne-Marie: «Auberges», in *Dictionnaire historique de la Suisse*, volume 1, pp. 582-584.

² A Planfayon, par exemple, un baillage qui n'avait pas de château, la justice siégeait à l'auberge: BROILLET, Leonardo: «Plaffeien und die Notarendynastie Thalman. Eine Talschaft und ihre Verwaltung», in *Freiburger Geschichtsblätter*, 89, 2012, p. 177.

³ BERGMANN, Uta: *Die freiburger Glasmalerei des 16. Bis 18. Jahrhunderts. Le vitrail fribourgeois du XVI^e au XVIII^e siècle*, Bern 2014, vol. 1, pp. 51 et 141-147.

inction entre auberge, taverne, cabaret et pinte est parfois un peu confuse. En ville de Fribourg, les boulangers et les pâtisseries tenaient systématiquement une pinte, souvent placée dans une cave dédiée en particulier au commerce du vin⁴.

La boisson la plus consommée dans ces établissements était le vin et ce, déjà au Moyen Age⁵. Comme les vignobles faisaient défaut en terre fribourgeoise, à l'exception du baillage de Morat, l'importation du vin était donc indispensable. En 1601, les autorités fribourgeoises, conscientes des problèmes récurrents d'alcoolisme et de pauvreté dus à une consommation excessive de vin, décidèrent d'en limiter le commerce⁶. En 1620, on tenta même d'endiguer cette tendance en interdisant aux hôtes de vendre du vin à crédit⁷. On alla jusqu'à dire que l'on appauvrissait le pays à force d'importer du vin à grands



Illustrant la richesse de l'élite rurale du XVII^e, la maison du banneret de Grandvillard servit plus tard également d'auberge
© Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg.
Fonds Benedikt Rast.

⁴ BROILLET, Leonardo : « Du pain, du vin, des affaires : un parcours de vie bourgeois. La réussite du boulanger Thürler », in *Annales fribourgeoises*, vol. 76, 2014, pp. 23-24.

⁵ En général, sur le vin : SEEWER, Eveline : « Die Bedeutung des Weins im spätmittelalterlichen Freiburg im Üchtland », in *Freiburger Geschichtsblätter*, vol. 64, 1985/86, pp. 7-106.

⁶ AEF, Registre des mandats 2, f. 186v, 11.4.1601.

⁷ AEF, Registre des mandats 3, f. 108, 7.5.1620.

frais et que les seuls gagnants étaient les aubergistes et les pintiers. A la fin des années 1630, en une période particulièrement faste où le vin était abondant et bon marché, un grand nombre de gens commencèrent à s'improviser taver-niers, amenant les autorités de Fribourg à ordonner la fermeture des nouveaux établissements⁸. Cette ordonnance, outre à servir de contrôle social, visait sans doute également à protéger les professionnels déjà bien établis.

L'Ohmgeld

Leurs Excellences de Fribourg ne se privèrent pas de taxer la consommation de vin à l'aide d'un impôt sur le vin encavé et consommé dénommé *Ohmgeld*. En ce qui concerne la ville de Fribourg, ainsi que les Anciennes Terres (l'anneau de villages entourant la capitale et dépendant directement de la ville), le recouvrement de cet impôt incombait aux percepteurs, tandis que dans les baillages, la collecte était effectuée par les baillis eux-mêmes qui se faisaient parfois aider par des percepteurs locaux. Malheureusement, les comptes des baillages ne nous donnent que peu de renseignements, puisqu'ils n'indiquent en général que le total de l'argent perçu, sauf pour les années 1630 et 1640, lorsque certains baillis prirent l'habitude de détailler leurs comptes et d'indiquer les noms des aubergistes, parfois la localité, où ils exerçaient et la somme perçue ou le volume de vin consommé. Grâce à ces informations exceptionnelles, il est possible de dresser un cadre relativement détaillé des auberges et autres lieux de consommation de vin dans les baillages fribourgeois et notamment dans celui de Gruyère.

Les Raboud et les Quicquat de Grandvillard

A Grandvillard, un village alors très peuplé constitué de trois quartiers distincts⁹, la situation des auberges est particulièrement bien documentée pour l'époque qui nous intéresse. En 1610 déjà, la commune fait dresser un règlement concernant les auberges, portant notamment sur les questions des mesures et des prix. Durant tout le XVII^e siècle, des tensions opposèrent les commis de la commune aux aubergistes accusés de vendre le vin trop cher ou de créer des difficultés aux voyageurs de passage¹⁰.

Quoi qu'il en soit, en 1645, un seul habitant de Grandvillard était qualifié de *hoste* dans les reconnaissances féodales qui y recensent tous les propriétaires¹¹. Il s'agit de

⁸ AEF, Registre des mandats 4, f. 98, 20.4.1638.

⁹ THORIN, Joseph-Hubert: *Notice historique sur Grandvillard*, Fribourg, 1878, pp. 58-60.

¹⁰ THORIN, Joseph-Hubert, *op. cit.*, Fribourg, 1878, pp. 135-139.

¹¹ AEF, Grosse de Gruyère 32, f. 268v.

François Raboud, titulaire de la principale auberge du village au moins depuis les années 1620¹². Même s'il s'agissait d'un établissement important, du moins au niveau du logement, on y consommait des quantités de vin relativement réduites; en 1633-1634, l'hôte paya l'*Ohmgeld* pour cinq tonneaux et demi de vin¹³. L'année suivante pour quatre tonneaux seulement¹⁴. Y avait-il une consommation non déclarée? Raboud s'approvisionnait en terre vaudoise et le



Enseigne de l'auberge L'Agneau Pascal de Grandvillard, bois peint, 1696
Musée gruérien IG-1345

banneret de Blonay, Jean Pilliod, lui fournissait régulièrement du vin via un charretier nommé Pierre Tercier¹⁵. En complément à sa profession, François Raboud avait également la charge de juré à la Cour de justice seigneuriale de Montsalvens, signe qu'il faisait partie des notables du village¹⁶. Chez les Raboud, le sens des affaires était une affaire de famille. En effet, son oncle Pierre Raboud était un marchand bien établi dans les années 1600-1620. Non seulement mercier (négociant d'articles pour la couture et d'étoffes), il commerçait aussi du bétail¹⁷ et parfois du fromage¹⁸. En 1620, Pierre Raboud était créancier de nombreuses sommes qu'il avait empruntées à l'aubergiste de Gruyères André Décrin et leurs affaires portaient notamment sur le commerce du vin¹⁹.

François Raboud épousa Marie, la sœur des notaires Antoine et François Quicquat²⁰. Ce rapprochement entre aubergistes et notaires est symptomatique du lien très étroit dans l'exercice de ces professions, parfois réunies dans une seule personne: la rédaction d'actes notariés se faisait la plupart du temps dans des auberges²¹.

L'aubergiste Raboud exerça au moins jusque vers la fin des années 1650 avant de céder l'auberge à son fils Jean²². Ce dernier poursuivit la profession jusqu'en 1680²³, époque où l'auberge familiale passa à un certain Claude Raboud, probablement fils de Jean. Quant à Catherine, l'une des filles

¹² Mentionné en 1626 (AEF, RN 2709, 2.5.1626).

¹³ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1633-1634.

¹⁴ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1634-1635.

¹⁵ AEF, RN 2711, 3.6.1633, 11.11.1633.

¹⁶ AEF, RN 2809, 15.2.1656.

¹⁷ AEF, RN 2709, 3.10.1621, 3.12.1627.

¹⁸ AEF, RN 2799, 28.2.1607, AEF, RN 2709, 29.1.1627.

¹⁹ AEF, RN 2708, 15.2.1620.

²⁰ AEF, RN 2711, 22.1.1636; AEF, RN 2712, 30.3.1650.

²¹ A propos des notaires fribourgeois, voir BROILLET, Leonardo; UTZ TREMP, Kathrin: *Chez le notaire: les sources notariales: aspects qualitatifs et quantitatifs*, Fribourg, 2013.

²² AEF, RN 2809, 16.1.1656, 1.2.1659.

²³ AEF, Grosse de Gruyère 22, f. 66v; THORIN, Joseph-Hubert, *op. cit.*, Fribourg 1878, p. 138.



de François, elle épousa vers 1658 Simon de la Fosse²⁴, un bourgeois de Gruyères dont la famille tenait l'enseigne de l'Hôtel-de-Ville²⁵.

Antoine Quicquat, ancien métral²⁶ de Grandvillard, était marchand et il commerçait du bétail²⁷. Il rachetait également du fromage aux particuliers qu'il revendait ensuite à des négociants plus importants²⁸. Il collaborait notamment régulièrement avec son parent François Quicquat, parfois qualifié de marchand drapier, lequel se rendait régulièrement à Genève et à Lyon où il exportait de grosses quantités de fromage²⁹. Andrey Quicquat, fils d'Antoine, reprit non seulement la charge politique de son père, mais il poursuivit aussi ses affaires. Gros paysan-éleveur et marchand, il exportait du bétail et parfois du fromage vers Blonay³⁰. Il en ramenait du vin qu'il revendait partiellement aux clients de la vallée³¹. Le reste était servi dans sa pinte de Grandvillard³². On y consommait plus de vin que chez les Raboud, car il encava dix tonneaux de vin en 1631-1632 et huit l'année suivante³³.

Tournée des bistrots du baillage

Un certain Claude Currat, hoste à Grandvillard, était déjà décédé en 1622³⁴. Sa veuve Estiennaz, fille du maître maçon Antoine Clerc de Gruyères, était également la sœur du notaire Jean Clerc, par la suite curial (secrétaire) de la Cour de justice baillivale. Ce dernier décéda à son tour et Marie, sa veuve, géra une auberge dans le bourg de Gruyères dès 1634. On y consuma alors pas moins de sept tonneaux et demi de vin³⁵. La veuve Clerc reprit-elle l'affaire d'André Decrin, l'hoste de Gruyères cité jusqu'en 1632, lorsqu'il fut taxé pour 15 tonneaux de vin³⁶? On ne sait si Decrin s'en alla exercer sa profession ailleurs ou s'il remit simplement son activité pour s'adonner à une autre occupation. L'Hôtel-de-Ville de Gruyères, quant à lui, était alors loué par Pierre de la Fosse. On n'y buvait en cette période que quatre tonneaux de vin annuels³⁷.

Certaines auberges étaient la propriété d'une même famille qui y exerçait pendant plusieurs générations tandis que d'autres appartenaient plutôt à la commune, comme l'Hôtel-de-Ville de Gruyères. Par conséquent, la situation des aubergistes pouvait être très différente. Face à de vraies dynasties d'aubergistes bien implantées dans leurs villages, on trouve aussi des personnages que l'on pourrait définir d'aubergistes itinérants. Grâce à une étude détail-

²⁴ AEF, RN 3083, 2.11.1658.

²⁵ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1631-1632.

²⁶ Le métral était le représentant de l'autorité seigneuriale – ici de Fribourg – dans le village.

²⁷ AEF, RN 2710, 14.1.1629, 22.10.1629.

²⁸ AEF, RN 2709, 26.12.1621, 17.3.1623.

²⁹ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1630-1631, 1632-1633, etc.; AEF, RN 2710, 19.10.1630.

³⁰ AEF, RN 2709, 12.11.1620; AEF, RN 2710, 18.10.1628, 23.5.1631.

³¹ AEF, RN 2709, 4.1.1623.

³² AEF, RN 2710, 18.11.1628.

³³ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1631-1632, 1632-1633.

³⁴ AEF, RN 2709, 2.3.1622.

³⁵ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1634-1635, 1635-1636.

³⁶ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1631-1632.

³⁷ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1632-1633, 1633-1634.

Inneimen zu der Winsten
Umgelt, Von Michu. 1633

Lieutenant Noé Castella	5 $\frac{1}{2}$ f/s
Jean Gindroz del Homme	6 $\frac{1}{2}$
Wiggen Michiel	14
Pierre de fossa	4
Mestral Andreij Quiequal von Surgenbüchel	8
Francois Raboz	5 $\frac{1}{2}$
Pierre Booc	2 $\frac{1}{2}$
Hoste de Montboun p ^{re} 25 baroz	4
Curial Rollet Sudan	4
L'Hoste Chapuis	4
Anthoinoz Perriard	2
Mestral Sudan d'Estavanens	1
Francois Villiet	2
Jean Gleizoz	5
Suma 65 f/s 1/2 = 325 f/s	
Suma Sumarum del ganzen froment umgelt, an 1633, 20 baroz, 23 1/2 baroz daß alle sind umgelt = 5543 f/s 1/2	

Les aubergistes et pintiers gruériens payant la taxe de l'Ohmgeld en 1633 (Photo AEF)

lée des comptes de la commune de Châtel-Saint-Denis, il a été possible de constater que les tenanciers de l'auberge de l'Hôtel-de-Ville s'y succédaient à un rythme très rapide. Par exemple, on y trouve Henri Porvian en 1597-1598, Pierre Blanchard en 1599, le noble Louis Ducrest en 1603, puis Claude Miéville dit Perroud – qui tenait auparavant une pinte dans sa maison – jusqu'en 1605 et Claude Rey de 1606 à 1608³⁸. Ces tenanciers itinérants se déplaçaient ensuite dans d'autres régions comme Abraham Escoffey, hoste de la Maison de ville de Rue en 1614 et aubergiste à l'enseigne du Saint-Georges de Romont quelques années plus tard³⁹.

A Gruyères, le lieutenant baillival Noé Castella, en sus de son importante fonction politique et d'autres activités annexes, exerçait également en tant que pintier. Il ne revendait cependant pas plus de deux ou trois tonneaux de vin l'an⁴⁰. En 1635, c'est au tour du banneret Hugonier de Gruyères de faire son entrée dans le commerce du vin; il est alors taxé pour sept tonneaux de vin⁴¹.

Pas loin du bourg, à Enney, il y avait à cette époque quatre gros marchands fromagers: Jean et Théodule Gindroz, Jean Dey et Jean Carmentran⁴². Associés dans cer-

³⁸ PHILIPONA, Louis: *Histoire de la seigneurie et bailliage de Châtel-Saint-Denis en Frunce de 1100 à 1800*, Châtel-Saint-Denis 1921, pp. 553 et suiv.

³⁹ AEF, Grosse de la Part-Dieu 15, f. 202; AEF, Grosse de Romont 62, f. 273v.

⁴⁰ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1633-1634, 1634-1635, 1645-1636.

⁴¹ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1635-1636.

⁴² RUFFIEUX, Roland; BODMER, Walter: *Histoire du gruyère: en Gruyère du XVI^e au XX^e siècle*, Fribourg, 1972, pp. 56-57.

taines affaires, ils exportaient de grosses quantités de fromage vers la Bourgogne dans les années 1620-1630⁴³. Régulièrement cités à Grandvillard, ils y achetaient la matière première de leurs commerces⁴⁴. Tout comme Jean Carmintran, le banneret Jean Gindroz tenait également une auberge. On le rencontre dans la liste des tributaires de l'*Ohmgeld* de 1633-1634: il exporte cette année-là non seulement 35 quintaux de fromage, mais il sert aussi six tonneaux et demi de vin. En cette même année, le métral d'Estavannens Jean Sudan associa également les deux activités tout en privilégiant sensiblement son commerce à la gestion de sa pinte où l'on ne consuma qu'un tonneau de vin⁴⁵.

La patente de notaire en main à partir de 1609, Rolet Sudan devint rapidement un professionnel bien connu à Broc où il exerça jusque dans les années 1650. Il revêtit également la charge de curial de la Cour de justice de Montsalvens. Par sa profession, il connaissait de nombreux marchands de fromage pour lesquels il eut l'occasion de rédiger des contrats. Parmi ses clients, on peut citer les Gindroz d'Enney, Pierre Castella de Grandvillard ou le banneret Nicolas Ruffieux⁴⁶. Ce dernier est d'ailleurs l'initiateur de la branche de la famille Ruffieux de Broc qui se distingua jusqu'au XVIII^e siècle par l'importance de ses commerces de fromage. Jacques, le fils de Nicolas Ruffieux, commerçant gérant différentes affaires, s'occupait également de l'importation de vin à Broc. En 1665, il vendit de nombreux chars de vin aux aubergistes Pierre Tornare, de Charmey, et Peter Boschung, de Bellegarde. Il les exhorta à venir quêrir la marchandise à Broc où il tenait son dépôt⁴⁷.

Revenons à notre curial Sudan: il tenait en parallèle une pinte, un lieu de rencontre idéal pour nouer des contacts, se faire une clientèle et dresser des contrats. Il ne s'agissait pas d'un grand débit de boissons, mais on y consommait néanmoins dans les trois à six tonneaux par année⁴⁸. La vraie auberge était, quant à elle, tenue par Claude Chappuis, officiellement considéré comme «hoste» de Broc⁴⁹. Il est encore documenté en 1652⁵⁰.

À La Tour-de-Trême, l'auberge locale était gérée par un certain Nicod Bastard en 1612⁵¹. Quelques années plus tard, elle était dans les mains d'une famille elle aussi engagée dans le commerce du fromage; l'aubergiste était Antoine Perriard, cité dans les années 1633-1636⁵². Une dizaine d'années auparavant, avec son fils Sébastien, il avait personnelle-

⁴³ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1623-1624.

⁴⁴ AEF, RN 2709, 7.10.1622, 29.11.1623, 14.1.1625; AEF, RN 2711, 10.10.1636.

⁴⁵ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1634-1635

⁴⁶ AEF, RN 3144, ff. 0, 19, 31, 40.

⁴⁷ AEF, RN 3090, f. 63v, 9.10.1665.

⁴⁸ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1633-1634, 1634-1635, 1635-1636.

⁴⁹ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1632-1633, 1633-1634.

⁵⁰ AEF, RN 2796, f. 35.

⁵¹ AEF, Grosse de la Valsainte 14, f. 328.

⁵² AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1633-1634, 1634-1635, 1635-1636

ment investi dans le commerce du fromage⁵³, dont s'occupait également leur proche parent Claude Perriard, parfois documenté comme « marchand drapier » et cité à Lyon⁵⁴.

Les comptes du baillage de Gruyère citent naturellement encore bien des auberges et les noms d'autres taverneurs. Il n'a malheureusement pas été possible de localiser un gros tenancier du nom de Wilhelm Michiel ou Guillaume Michel, qui battit le record absolu en payant l'*Ohmgeld* pour 20 tonneaux en 1634⁵⁵. Dans ces comptes figurent annuellement un mystérieux « hoste de Montbovon », dont le nom n'est pas cité, de même que trois petits tenanciers : François Villiet, Jean Gleyvod et Pierre Beaud. Sont-ils à Lessoc, Neirivue ou Villars-sous-Mont ? Pierre Beaud ne peut pas être l'aubergiste d'Albeuve, patrie des Beaud actuels, car ce village faisait alors partie du baillage de Bulle et l'*Ohmgeld* devait donc être payé au bailli de Bulle. Grâce aux comptes de ce dernier, on est en mesure d'indiquer qu'un certain Jenet Charrière tenait auberge à Albeuve en 1640 et qu'il paya 20 livres d'*Ohmgeld* pour l'encavage de 4 tonneaux⁵⁶. L'année suivante, il augmenta les ventes à cinq tonneaux malgré la nouvelle concurrence d'un certain Noël Charrière qui déclara à son tour cinq tonneaux et demi⁵⁷. Chez les Pythoud d'Albeuve également, on trafiquait du vin puisque Pierre Pythoud demanda en 1659 qu'on lui permette d'apposer une enseigne à sa maison : il se justifia en précisant que déjà au temps de son grand-père on y exerçait le « trafficq de taverne publique »⁵⁸.

Au regard de cette brève tournée des bistrots du baillage de Gruyère, nous pouvons constater que, par une analyse minutieuse des très riches sources détenues aux Archives de l'État de Fribourg, on peut esquisser les modestes portraits de quelques-uns de ces aubergistes dont les noms n'ont pas été retenus par l'histoire. Cette étude pourrait s'étendre à tous les baillages gruériens et il ne serait pas difficile de s'attarder longuement sur les aubergistes de Charmey, où l'on trouve également un lien très étroit entre le monde du commerce, le notariat et les auberges. En effet, les familles marchandes Pettolaz⁵⁹, Bourquenoud⁶⁰ et Remy tinrent elles aussi des auberges, tout comme Claude Remy, pour ne citer qu'un exemple, simultanément marchand, mercier et hoste en 1607⁶¹. Qu'ils furent aubergistes ou pintiers, l'exercice de cette profession ne leur permettait pas de subvenir à leurs besoins ; ils s'adonnaient pour la

⁵³ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1622-1623.

⁵⁴ AEF, RN 2662A, f. 262 et RN 3144, f. 37v.

⁵⁵ AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1634-1635.

⁵⁶ AEF, Comptes du baillage de Bulle, 1640-1641.

⁵⁷ AEF, Comptes du baillage de Bulle, 1640-1641, 1641-1642.

⁵⁸ AEF, Manual du Conseil 210, f. 292.

⁵⁹ Par exemple Claude Pettolaz feu Jacques, en 1649 : AEF, Grosse de la Valsainte 18, f. 61v.

⁶⁰ AEF, RN 2662A, f. 334, 25.5.1623.

⁶¹ AEF, Grosse de la Valsainte 13, ff. 37, 56v, etc.



plupart à l'agriculture et à l'élevage, activités omniprésentes dans les sociétés de l'Ancien Régime. Même si leur rôle est peu documenté, les épouses, mères et filles d'aubergistes jouaient aussi un rôle essentiel et garantissaient le service lorsque le chef de famille était absent ou occupé à d'autres tâches, telle la veuve du curial Clerc, parfaitement capable de gérer à elle seule un local où l'on consommait de bonnes quantités de vin.

Bibliographie

- BERGMANN, Uta** ► Die freiburger Glasmalerei des 16. Bis 18. Jahrhundert. Le vitrail fribourgeois du XVI^e au XVIII^e siècle, Bern, 2014, 2 vol.
- BROILLET, Leonardo** ► « Du pain, du vin, des affaires : un parcours de vie bourgeois. La réussite du boulanger Thürler », in *Annales fribourgeoises*, vol. 76, 2014, pp. 20-30.
- BROILLET, Leonardo** ► Chez le notaire : les sources notariales : aspects qualitatifs et quantitatifs, Fribourg, 2013.
- UTZ TREMP, Kathrin**
- SEEWER, Eveline** ► « Die Bedeutung des Weins im spätmittelalterlichen Freiburg im Üchtland », in *Freiburger Geschichtsblätter*, vol. 64, 1985/86, pp. 7-106.

